



**cmeC**

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

## **Ensembles de données du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) : conditions d'accès**

### **Points**

1. Les données sur le rendement des élèves et sur le contexte d'apprentissage sont à la disposition du milieu de la recherche.
2. Les données de rendement du PPCE sont réparties par province et territoire, par sexe et par langue.
3. Les données contextuelles du PPCE portent sur les contextes scolaires et parascolaires.
4. Les données du PPCE offrent une occasion unique pour les travaux de recherche utiles aux politiques.
5. Conditions
6. Coordonnées

### **1. Les données sur le rendement des élèves et sur le contexte d'apprentissage sont à la disposition du milieu de la recherche**

Le CMEC s'est engagé à renseigner la population canadienne sur la façon dont les systèmes d'éducation répondent aux besoins des élèves et de la société. Le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) vise à fournir de telles données, et l'information recueillie grâce à ce type d'évaluation donne aux ministres de l'Éducation un point de départ leur permettant de passer en revue les programmes d'études et autres aspects de leurs systèmes d'éducation.

Les programmes d'études scolaires diffèrent d'un bout à l'autre du pays, de sorte qu'il est difficile d'en comparer les résultats. Toutefois, les élèves canadiens des différentes provinces et différents territoires acquièrent tous des habiletés similaires en lecture, en mathématiques et en sciences. Le PPCE a été conçu pour déterminer si les élèves de tout le Canada atteignent un niveau de rendement similaire dans ces matières de base à un âge à peu près identique. Le PPCE est également conçu de façon à compléter les évaluations effectuées actuellement dans chaque province et chaque territoire, et fournit des données comparatives à l'échelle pancanadienne sur les niveaux atteints par les élèves.

En août 2003, un groupe de travail du PPCE, formé de personnes expérimentées et informées représentant plusieurs provinces et territoires ainsi que d'un spécialiste externe de la théorie de la mesure, de l'évaluation à grande échelle et des politiques d'éducation a entrepris le processus d'élaboration. Un document de conception développant les questions de structure et de planification, des activités et des rapports a été commandé. À partir de ce document de conception, le groupe de travail a déterminé que le PPCE serait un programme qui :

- serait déployé périodiquement auprès des élèves ayant 13 ans au début de l'année scolaire;
- serait fondé sur les objectifs communs de l'ensemble des programmes scolaires actuels des provinces et des territoires au Canada;
- évaluerait les mathématiques, les sciences et la lecture;
- évaluerait en profondeur un domaine principal et deux domaines secondaires.

En 2010, il a été décidé que le PPCE serait soumis aux élèves de 8<sup>e</sup> année/2<sup>e</sup> secondaire (au Québec) et, dans la mesure du possible, pour limiter les dérangements des classes et des écoles, des classes entières seraient choisies. Une étude approfondie des programmes d'études, des méthodes d'évaluation actuelles employées et des résultats de recherche a eu lieu pour chaque matière et a permis la rédaction de rapports indiquant les objectifs communs à toutes les provinces et à tous les territoires.

Domaine	Dates réelles et proposées des évaluations du PPCE					
	2007	2010	2013	2016	2019	2022
Principal	Lecture	Mathématiques	Sciences	Lecture	Mathématiques	Sciences
Secondaire	Mathématiques	Sciences	Lecture	Mathématiques	Sciences	Lecture
Secondaire	Sciences	Lecture	Mathématiques	Sciences	Lecture	Mathématiques

Les questionnaires connexes destinés aux élèves, au personnel enseignant et aux directions d'écoles sont conçus pour fournir aux provinces et aux territoires des renseignements contextuels facilitant l'interprétation des résultats en matière de rendement. Ces renseignements peuvent également être consultés et utilisés par les chercheuses et chercheurs, les responsables de l'élaboration des politiques ainsi que les praticiennes et praticiens pour les aider à déterminer quels facteurs influent sur les résultats d'apprentissage.

Les chercheuses et chercheurs peuvent avoir accès à la fois aux données de rendement et de contexte du PPCE par l'entremise du CMEC.

## **2. Les données de rendement du PPCE sont réparties par province et territoire, par sexe et par langue**

Les évaluations du PPCE ont été conçues pour produire des données de rendement aux échelons pancanadien, provincial et territorial. Les données sont également disponibles en fonction de la langue d'enseignement, soit l'anglais et le français, et en fonction du sexe. La taille de l'échantillon est toutefois trop petite pour permettre de produire des résultats fiables à partir d'analyses au sein des sous-catégories d'une province donnée ou d'un territoire donné (p. ex., les écoles ou les commissions/districts/conseils scolaires). Pour des raisons de confidentialité, tous les renseignements ayant trait à l'identité des élèves, des écoles et des commissions/districts/conseils scolaires sont supprimés au moment de la préparation des ensembles de données définitifs pour l'analyse du CMEC.

*Par conséquent, aucun ensemble de données permettant d'identifier les écoles, les districts scolaires ou les individus n'est accessible.*

## **3. Les données contextuelles du PPCE portent sur les contextes scolaires et parascolaires**

L'introduction des questionnaires contextuels permet d'effectuer des travaux de recherche sur les liens existant entre, d'une part, l'école, le foyer et le milieu social et, d'autre part, le rendement de l'élève. Le but des questionnaires contextuels est de relier les réponses des trois questionnaires (élèves, école et personnel enseignant) au rendement des élèves, de façon à étudier en détail la manière dont les facteurs contextuels sont liés au rendement.

## **4. Les données du PPCE offrent une occasion unique pour les travaux de recherche utiles aux politiques**

Le PPCE, en tant qu'évaluation pancanadienne accompagnée de questionnaires contextuels bien structurés, offre une mine de renseignements inégalée relative aux principales questions statistiques d'intérêt pour les ministères de l'Éducation. Pour les provinces et les territoires, le PPCE représente un moyen simple de comparer leur rendement avec celui du reste du Canada. Les données du PPCE offrent également des renseignements aux provinces et aux territoires au sujet du rendement de leur propre système éducatif.

Le CMEC s'engage à promouvoir la recherche utile aux politiques et à maintenir le caractère prioritaire de la diffusion des résultats de recherche aux responsables de l'élaboration des politiques et aux praticiennes et praticiens. Les chercheuses et chercheurs qui désirent avoir accès aux ensembles de données du PPCE devront s'engager par écrit à respecter les conditions d'accès ci-dessous.

## 5. Conditions

Le CMEC maintiendra un registre de toutes les demandes d'utilisation des données du PPCE afin que les provinces et les territoires soient tenus régulièrement au courant des recherches entreprises à partir de ces données. Les demandes des chercheuses et chercheurs travaillant dans un domaine autre que celui de l'éducation intéressés à utiliser les données du PPCE sont les bienvenues.

Aux fins du registre, les chercheuses et chercheurs souhaitant utiliser les données du PPCE devront fournir les renseignements suivants lors de leur demande d'accès aux bases de données :

- Nom et affiliation des chercheuses et chercheurs travaillant sur le projet (nom de l'université, du collège, du ministère de l'Éducation, du district, de la commission ou du conseil scolaire, de la fondation de recherche, de l'organisme, etc., dans lequel la chercheuse ou le chercheur est employé ou pour lequel le travail est effectué).
- Coordonnées de la chercheuse ou du chercheur principal (adresse de correspondance, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et adresse de courriel).
- Description succincte du projet comprenant les éléments suivants :
  - le ou les buts du projet;
  - la méthodologie proposée pour la recherche;
  - les sources de renseignements et les personnes interrogées;
  - les documents du CMEC requis pour réaliser la recherche;
  - les logiciels utilisés (afin de garantir leur compatibilité avec la base de données du PPCE);
  - le plan de diffusion proposé.

En raison des considérations relatives à la taille des échantillons, les chercheuses et chercheurs ne doivent pas utiliser les données du PPCE en vue de classer les écoles ou les districts/commissions/conseils scolaires, étant donné que de telles comparaisons ne seraient pas valables.

Les demandes d'accès au matériel d'évaluation confidentiel (p. ex., les cahiers d'évaluation) seront étudiées par le CMEC à la condition stricte que le contenu des cahiers et les numéros d'identification ne soient aucunement divulgués dans le rapport à paraître.

La diffusion des résultats est une priorité du PPCE. Le CMEC est particulièrement intéressé par les possibilités de diffusion aux responsables de l'élaboration des politiques ainsi qu'aux

praticiennes et praticiens et est très réceptif aux initiatives de recherche comprenant de telles activités. La publication des résultats des recherches revient aux chercheuses et chercheurs, à moins que le CMEC ne décide de jouer un rôle actif dans la diffusion des résultats. Les chercheuses et chercheurs sont responsables de leurs recherches et de leurs conclusions. Ils devront soumettre au CMEC un rapport de leurs résultats ou un exemplaire de leur article avant toute publication ou présentation des conclusions de recherche. Aux termes d'un engagement de confidentialité, le CMEC distribuera le rapport sur les conclusions aux provinces et aux territoires membres nommés ou identifiés dans le rapport, et ce, un mois avant la publication ou la parution des conclusions, afin que les provinces et territoires puissent préparer des stratégies de communication en prévision de la publication du rapport. Sauf indication contraire, ce rapport sera utilisé par le CMEC à titre d'information uniquement et le CMEC ne publiera pas le rapport sans le consentement des personnes responsables de la recherche.

La source et le but original de la cueillette des données doivent être mentionnés lors de la parution ou de la présentation d'une analyse secondaire des données. Les chercheuses et chercheurs doivent veiller à ce que les ensembles de données ne soient par aucun moyen mis à la disposition d'autres personnes.

## **6. Coordonnées**

Pour soumettre une proposition ou un accord relatif aux conditions, ou encore pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des données du PPCE, veuillez communiquer à [pcapinfo@cmecc.ca](mailto:pcapinfo@cmecc.ca)



**cmeC**

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

## Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, m'engage à me conformer  
(en lettres d'imprimerie)  
aux conditions imposées par le CMEC, telles qu'énoncées dans le document, *Ensembles de données du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) : conditions d'accès*, et à fournir au CMEC un exemplaire de la version définitive du rapport sur mes conclusions de recherche un mois **avant sa parution**. De plus, l'information suivante est jointe au présent formulaire :

- [ ] Nom et affiliation des chercheuses et chercheurs travaillant sur le projet
- [ ] Coordonnées de la chercheuse ou du chercheur principal pour le projet
- [ ] Description succincte du projet (voir les détails à la page 4)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Titre, affiliation

\_\_\_\_\_  
Responsable du CMEC

\_\_\_\_\_  
Date